

Réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2022

compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

M et Mme Pascal BRILLATZ / M et Mme Pascal ROY : « Voici de nouveau venu le temps de la réflexion après un été de fortes activités touristiques et agricoles Une fois de plus il s'agit de faire un constat dramatique de l'usage actuel de la Route de Niort. Il relève plus de celui d'un axe routier que de celui d'un axe urbain, une rue d'entrée en ville traversant un périmètre d'habitations, de commerce, et d'écoles Nuisances sonores, pollution de l'air, vibrations des sols s'accroissent avec la vitesse, la fréquentation, le tonnage des véhicules L'incivilité des conducteur.trices, de tout type de véhicules à moteur, alimentent la dangerosité et l'insécurité des autres usagers Riverains, cyclistes, piétons, enfants et vieillards L'absence d'entretien de la voirie, le bitume défoncé, les peintures signalétiques désagrégées, les trottoirs étroits encombrés par les panneaux renforcent le sentiment de vulnérabilité A quand une politique municipale clairement et officiellement exprimée et engagée sur ce sujet intégrant un schéma de sécurisation des usagers à l'aire de la sobriété énergétique proclamée par le Président ?
A quand une réactivité de la CAN, du département dans le respect des orientations politiques de la région Nouvelle Aquitaine ? En vous remerciant de vos réponses »

Réponse de Madame la Maire : elle ne peut que renouveler les réponses qui ont été faites à Monsieur Brillatz lors de ses précédentes interpellations : la Commune qui est tout à fait consciente du problème, se fait accompagner par les services du Département et a missionné un cabinet d'étude pour faire un diagnostic des problèmes de sécurité routière sur l'ensemble du territoire, sachant que cet axe sera traité en priorité.
Les résultats sont attendus pour l'automne. Mais elle peut d'ores et déjà annoncer que ce dossier sera très difficile à traiter car beaucoup d'aménagements ne seront pas envisageables compte tenu des contraintes liées à la configuration des lieux.

M Thierry BALLEREAU : « Peut-on connaître les dernières modalités en place pour le fonctionnement de l'éclairage public ? Faire des économies d'énergie par ces temps de crise est tout à fait respectable mais attention à la sécurité des personnes. L'absence totale d'éclairage le matin alors que des piétons se rendent à l'accès du bus est très dangereux. Je parle pour mon secteur de résidence, les choses sont peut-être différentes ailleurs. »

Réponse de Madame la Maire : conformément aux préconisations des services de l'État, l'éclairage public a été totalement éteint dans certains secteurs de la commune pendant l'été puis maintenant modulé en fonction des horaires de lever du jour et de coucher du soleil. Bien entendu les problèmes de sécurité sont pris en considération et les périodes d'éclairage sont ajustées aux flux notamment piétons. Le tableau des horaires est diffusé sur les différents supports de communication de la commune.

M Sébastien AYRAUD : « dans le cadre du 1/4 d'heure citoyen, je souhaiterais vous faire part d'un problème de chaussée rue des Hivers.
En effet, deux pavés constituant l'écoulement des eaux de pluie sont brisés et constitue une nuisance sonore très désagréable lorsque des véhicules passent dessus.
Ayant donc avertie la commune par le biais de la messagerie Facebook le 21 Mars 2021, on me répond je cite : "...que les services techniques se sont rendu sur place et vont intervenir dans les meilleurs délai".
Constatant que rien n'a changé depuis leur intervention (si elle a effectivement eu lieu), les pavés continuent de se dégradés et je reprends donc contacte le 4 Novembre 2021 pour avertir que le problème persiste et vient même à s'amplifier puisque c'est deux pavés se sont brisés en plusieurs morceaux. On me répond je cite : "Bonjour, nous allons donc informer les services techniques pour

les pavés". Je comprends donc que le message du 21 Mars n'a pas été transmis, ou bien que d'autres priorités ont empêché une intervention efficace pour empêcher cette nuisance sonore.

Le 17 Février 2022, je reprends encore contacte presque un an après mon premier message puisque le problème persiste et on me répond je cite : "suite à votre premier signalement, les pavés avaient été recollés. Il semblerait qu'ils ne tiennent pas, le responsable des services techniques ira sur place pour en faire le constat et envisager une solution plus pérenne".

Aujourd'hui, nous sommes le 13 septembre et je souhaiterais savoir quand et avec quelle volonté ma requête sera prise au sérieux car je me retrouve avec un discours très douteux sur la véracité des informations que l'on m'a transmises, et que, à ce jour, toujours rien n'a été fait pour résorber cette nuisance sonore et esthétique.

Par ailleurs, étant également du métier du bâtiment, je vous informe que de laisser une telle dégradation s'amplifier peu amener à de sérieux problèmes d'évacuation des eaux de pluie (infiltration et dégradation de la chaussée) qui peut amener un surcoût important si cette anomalie devait persister...

Je fais confiance à la commune et à la réception de mon discours pour que cette situation est une avancée sérieuse. »

Réponse de Madame la Maire : elle confirme l'intervention des services techniques à deux reprises pour recoller ces pavés. Malheureusement, ces réparations n'ont pas tenu. Il est nécessaire de faire intervenir une entreprise spécialisée de travaux publics. Ce sera chose faite très rapidement dans le cadre du marché à bons de commande voirie qui vient d'être attribuée. L'entreprise retenue sera missionnée pour effectuer des réparations sur les secteurs du bourg où un problème similaire de décollement de pavés a été identifié.